

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 15-mars-2024
d'émission

Date de révision 15-mars-2024

Numéro de révision 1

:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-20201622-003_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	P&G Professional_Dreft_Platinum_All In One (vaatwastabletten-lave vaisselle)
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit	Dose unitaire pour lave-vaisselle
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
<p>FRANCE</p> <p>Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)</p> <p>Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)</p> <p>BELGIQUE ET LUXEMBOURG</p> <p>PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)</p> <p>Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)</p> <p>Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)</p> <p>Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)</p> <p>Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com</p> <p>BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com</p> <p>Pour plus d'informations, contacter</p>	<p>Belgium P&G Mechelen (Malines), Hombeeksesteenweg 323, B - 2800 Mechelen, Antwerpen, Belgium</p> <p>Tel: 32-15-455611 Fax: 32-15-455615</p>

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245

Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un peu d'eau pour diluer

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium Carbonate	497-19-8	20 - 30	01-21194854 98-19	207-838-8	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	15630-89-4	10 - 20	01-21194572 68-30	239-707-6	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318) Ox. Sol. 3 (H272)	Eye Dam. 1 :: 25%<=C<100% Eye Irrit. 2 :: 7.5%<=C<25%	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium	3794-83-0	5 - 10	01-21196479 55-23	223-267-7	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Irrit. 2	Eye Irrit. 2 :: 30%<=C<100%	-	-

salt (1:4)					(H319)			
Poly(oxy-1,2-ethane diyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy-(Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethane diyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	69011-36-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
PPG/PEG/PPG-3/1 4.5/16 Propylheptyl Ether	166736-08-9	1 - 5	Aucune donnée disponible	605-450-7	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Disodium Disilicate	13870-28-5	1 - 5	01-21194850 31-47	237-623-4	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Protease	9014-01-1	0 - 1	01-21194804 34-38	232-752-2	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Eternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter toute génération de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA: 0.00004 mg/m ³ Sk* Respiratory Sensitisation
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	-	-	-
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	TWA: 1 glycine unit/m ³ STEL: 3 glycine unit/m ³ S+	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Protease	-	-	respiratory sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m ³ STEL: 0.00006 mg/m ³ Sens+	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	-	-
Protease	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	-	-	-	STEL: 0.00006 mg/m ³ Sen+
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	NGV: 1 glycine unit/m ³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m ³ S+	STEL: 0.00006 mg/m ³ S+	TWA: 0.00004 mg/m ³ STEL: 0.00012 mg/m ³ Sen+	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Carbonate	-	-	-	10 mg/m ³
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	12.8 mg/cm ²	5 mg/m ³
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	48 mg/kg bw/day	16.9 mg/m ³	-	10 mg/m ³
Disodium Disilicate	318 mg/kg bw/day	11.21 mg/m ³	-	-
Protease	-	-	-	0 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Carbonate	-	5 mg/m ³	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	6.4 mg/cm ²
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	10 mg/m ³	-
Protease	-	0 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	2.4 mg/kg bw	4.2 mg/m ³	24 mg/kg bw/day
Disodium Disilicate	1.59 mg/kg bw	2.39 mg/m ³	159 mg/kg bw/day
Protease	2.86 mg/kg bw	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	12.8 mg/cm ²	12.8 mg/cm ²
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	-	-	10 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Sodium Carbonate	10 mg/m ³	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	6.4 mg/cm ²
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	10 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Protease	17.28 mg/kg bw	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected

Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	0.096 mg/L	0.01 mg/L	-
Disodium Disilicate	7.5 mg/L	7.5 mg/L	-
Protease	0.002 mg/L	0 mg/L	0.001 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Sodium Carbonate	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	-	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	16.24 mg/L	-	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	193 mg/kg dwt	19.3 mg/kg dwt	58 mg/L	14 mg/kg dwt	-	-
Disodium Disilicate	29.4 mg/kg dwt	29.4 mg/kg dwt	28 mg/L	1.47 mg/kg dwt	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide

Couleur coloré

Odeur Agréable

Seuil olfactif non applicable

Propriété

Point de fusion / point de congélation

Valeurs

Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	ce produit Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	> 75 °C	UN Test H.4
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	10 - 11.4	Liquide 6 – 8.5
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques
Sensibilité aux décharges
électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	2800 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	= 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	893 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Phosphonic acid,	= 990 mg/kg (Rat)	5001 mg/kg (RABBIT)	-

P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 5960 mg/kg (Rabbit)	> 1.6 mg/L (Rat) 4 h
Disodium Disilicate	3150 mg/kg (RAT)	-	> 3.51 mg/L (Rat) 4 h
Protease	1800 mg/kg (RAT)	-	-

Nom chimique	Cancérogénité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium Carbonate	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Disodium Disilicate	-	-	Y (OECD 405)	-	(> 200 mg/kg bw/d)	-	N (In vitro) & N (In vivo)	-
Protease	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Disodium Disilicate	(> 159 mg/kg bw/d)	-	N (OECD 404)	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 404)	-	Y	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Disodium Disilicate	N (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Protease	-	-	(Y)	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non applicable.

Mutagénicité sur les cellules Aucun(e) connu(e).

germinales

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sodium Carbonate	101 mg/L (algae, various)	300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	215 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 48 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	>= 200 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 72 h)	251 mg/L (IC0; DIN 38412-8; Photobacterium phosphoreum; 0.5 h)	754 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Disodium Disilicate	44.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	500 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	720 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	491 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Protease	1.58 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	15.6 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.327 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes

			autres invertébrés aquatiques		
Sodium Carbonate	100 mg/L (algae, various)	-	-	-	-
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	-	-	2 mg/L (Daphnia pulex; 2 d)	-	-
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-	60 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 14 d)	9.63 mg/L (EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28 d)	(200 mg/L (anaerobic sludge; 11 d))	286 (11 d)
Disodium Disilicate	18 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	250 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	2039 mg/kg diet (Meleagris gallopavo; 28 d)
Protease	0.042 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.15 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	1.14 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 0.875 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégénération abiotique par hydrolyse	Dégénération abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	22.9 % (ISO 5815; O ₂ consumption; 28 d)	-	-	0.3 (70 d)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	60 % (OECD 301B)	-	-	-
PPG/PEG/PPG-3/14.5/16 Propylheptyl Ether	60 % (OESO 301B (28d))	-	-	-
Disodium Disilicate	Test waived: substance is inorganic. Ref: Section 9 - Column 2 of REACH Annex VII.	-	-	-
Protease	102 % (EPA OPPTS 835.3110; CO ₂ evolution; 29 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-3
Protease	-3.1

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	-3 (OECD 107)	71
Protease	-1.3 (OECD 107)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	16610

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium Carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	La substance n'est pas PBT/vPvB
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Disodium Disilicate	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Protease	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible
selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Sodium Carbonate	75	-
Protease	75	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone
non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données établissant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Date d'émission : 15-mars-2024

Date de révision 15-mars-2024

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité